



Bulletin de sécurité publique
Morts de nourrissons liées à des pratiques de sommeil non sécuritaires

Pour publication immédiate
Mai 2013

Services du coroner du Nunavut

Le taux de mortalité infantile au Nunavut est de 14,6 décès par 1000 naissances vivantes, soit un taux trois fois plus élevé que la moyenne canadienne de 5,2 décès par 1000 naissances vivantes. Il est reconnu que les pratiques de sommeil non sécuritaires augmentent le risque du syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN), qui est une des principales causes de mortalité infantile au Nunavut.

À la suite d'un examen conjoint des cas de mortalité infantile, les services du coroner du Nunavut, le ministère de la Santé, le centre de recherche sur la santé Qaujigiartiit, Pauktuutit, l'association des femmes inuit du Canada et Nunavut Tunngavik Inc., aimeraient rappeler aux parents et aux gardiens les mesures à prendre pour assurer aux enfants un environnement de sommeil sécuritaire.

Recommandations pour assurer aux nourrissons un environnement de sommeil sécuritaire :

- 1. Position pendant le sommeil :** Les recherches ont démontré que pendant la première année de vie des nourrissons, la position la plus sécuritaire pour les faire dormir est de toujours les coucher sur le dos, sans couverture ou jouet, dans un berceau, un lit de bébé ou une aire de sommeil protégée. Même dans le cas des parents et des gardiens qui partagent un lit avec un nourrisson, il reste important de le coucher sur le dos pour dormir. Partout dans le monde, les campagnes « Dodo sur le dos! » ont réussi à réduire les cas de mort subite du nourrisson.
- 2. Surface de sommeil :** La surface de sommeil doit être libre de draps défaits, de couvertures pesantes, d'oreillers, de tissus mous et de bordure de protection, qui peuvent accroître les risques de suffocation. Les lits d'eau, les divans, les sofas et les matelas pneumatiques ne sont pas sécuritaires pour les bébés. Le fait d'avoir trop froid ou trop chaud ou d'être trop emmitouflé pendant le sommeil peut accroître les risques de mort subite du



nourrisson. Les sièges d’auto et les porte-bébés ne doivent pas remplacer le berceau comme endroit où le bébé peut dormir.

3. **Partage du lit et facultés affaiblies :** Partager son lit avec un nourrisson quand la mère est extrêmement fatiguée, qu’elle est sous sédation à cause de médicaments prescrits ou en vente libre, ou encore si elle est sous l’effet de la drogue ou de l’alcool peut accroître le risque de mortalité chez les nourrissons de moins d’un an.
4. **Personnes non responsables de soins aux enfants :** Les nourrissons qui partagent un lit avec une personne qui n’est pas principalement responsable de soins aux enfants subissent des risques accrus de mort subite du nourrisson. S’il y a partage de lit, ce partage doit se faire uniquement avec un gardien principal et en aucun cas avec des personnes qui ne prodiguent pas de soins aux enfants ou avec d’autres enfants.
5. **Usage du tabac pendant la grossesse et en présence de nourrissons :** Les nourrissons doivent toujours se trouver dans un environnement sans fumée. Les nourrissons exposés à la fumée de cigarette pendant la grossesse et qui vivent dans des maisons où il y a des fumeurs augmentent leur risque de SMSN. Il est important qu’en tant que collectivité nous aidions les femmes enceintes et leurs partenaires à cesser de fumer. Les centres de santé peuvent également leur offrir de l’aide. Il est important que tous les membres de la collectivité se souviennent de ne pas fumer en présence de nourrissons ou d’enfants.

En tant que collectivité, nous pouvons travailler ensemble pour réduire le nombre de cas de mortalité infantile au Nunavut.

Padma Suramala
Coroner en chef du Nunavut